

## Conditions Générales (CG)

### CONDITIONS RELTIF AUX COURS

#### Inscription

Les inscriptions se font online sur le site Internet [www.up-vhs.ch](http://www.up-vhs.ch). S'il-vous-plaît, prenez en considération les précisions sur la page web.

Chaque participant-e est responsable pour la véracité de ses dates personnelles.

Le nombre de participant-e-s à un séminaire est limité. Les inscriptions sont registrées selon réception. Après que le maximum des participant-e-s soit atteint, les inscriptions suivantes forment une liste d'attente.

Au cas où le nombre minimum des participant-e-s n'est pas atteint, l'AUPS se permet de reprogrammer ou d'annuler le séminaire. Les participant-e-s inscrit-e-s seront informé-e-s.

#### Cotisation / Réductions

Les frais pour les séminaires sont à CHF 250.- (base : 1 journée)

Les enseignant-e-s d'une UP payent une cotisation réduite de CHF 150.- (base : 1 journée)

Pour des cycles de formation les prix pourraient différer. Veuillez consulter l'information respective.

#### Confirmation / Facture

Les inscriptions online sont immédiatement registrées. Après réception d'inscription vous recevrez une confirmation par e-Mail. Les détails organisationnels vous seront envoyés après expiration du délai d'inscription.

Après le séminaire, une facture ira à l'adresse de facturation selon vos indications. La facture est payable dans 30 jours.

#### Désinscription

Les désinscriptions doivent se faire en tout cas par écrit. Pour toute désinscription intervenant après le délai d'inscription jusqu'au quatrième jour avant le séminaire, un forfait de 50% sera facturé. En cas de désinscription dans les trois jours avant le séminaire, le montant complet sera facturé.

En cas d'absence justifié, présentant une confirmation de l'employeur ou un certificat médical, le montant ne sera pas chargé.

Pour les cycles de formations, les termes pourraient différer.

### PRÉCISIONS POUR LES PARTICIPANTS

#### Responsabilité

L'AUPS et ses intervenant-e-s ne prennent aucune responsabilité ni pour des dommages aux personnes ni pour vol ni pour perte des objets. Les participant-e-s sont eux-mêmes responsable pour une couverture des assurances pendant les séminaires de l'AUPS. L'utilisation des lieux de séminaire est aux risques et périls des participant-e-s.